



L'important, c'est de maîtriser nos dépenses de fonctionnement sans réduire les services aux habitants. Nous y parvenons pour 2025. Ceci nous permet d'investir davantage, sans qu'il soit nécessaire d'augmenter les taux d'imposition. »

Michel Delafosse,
Conseiller municipal délégué au budget

BUDGET 2025 12 points à retenir

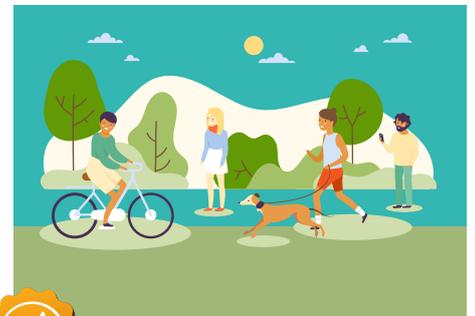
Pour 2025, l'exercice n'a pas été évident face aux incertitudes du vote du budget national et aux mesures de rigueur annoncées par l'État. Grâce au travail des services municipaux, le budget a néanmoins été discuté et voté en Conseil municipal le 16 décembre 2024.

En 12 points, retrouvez les principaux éléments à retenir.



1 Les orientations principales

- **Maintenir les services publics**, conforter les services aux habitants
- **Augmenter le budget d'investissement**
- **Ne pas augmenter la part communale des taux d'imposition**



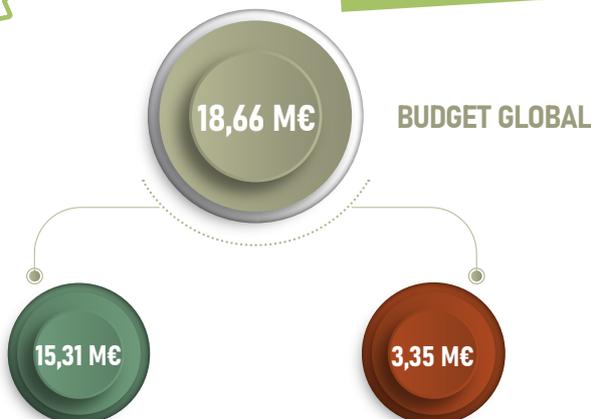
LES IMPÔTS LOCAUX À SEYSSINET-PARISSET

+ 0%

d'augmentation pour la part communale



2 Distinguer le fonctionnement de l'investissement



FONCTIONNEMENT
charges de personnel, achat de fournitures, énergie, fluides, prestations de service...

INVESTISSEMENT
constructions et aménagements, travaux, achat de matériels durables...

Malgré un contexte économique encore défavorable cette année, le taux communal de l'impôt n'augmente pas. Il est prévu de contenir les dépenses tout en garantissant les services aux habitants.



3 Augmenter le taux d'investissement

- Un budget d'investissement en augmentation (3,35 M€) par rapport à 2024 (3,23 M€).
- Cela traduit la volonté d'entretenir et de développer l'équipement de la ville mais aussi de contribuer à l'économie de notre pays. 60% de l'investissement public est le fait des collectivités locales et son recul marquerait une récession pour notre économie et nos entreprises privées.

4 Les principaux investissements

Entretien et Patrimoine

1,06 M€

- Travaux d'urgence de la Chapelle **280 000 €**
- Achat d'une balayeuse **235 000 €**
- Entretien des bâtiments communaux **124 000 €**
- Déploiement de la vidéo protection **100 000 €**
- Groupes scolaires **83 000 €**
- Mobiliers **68 000 €**

...

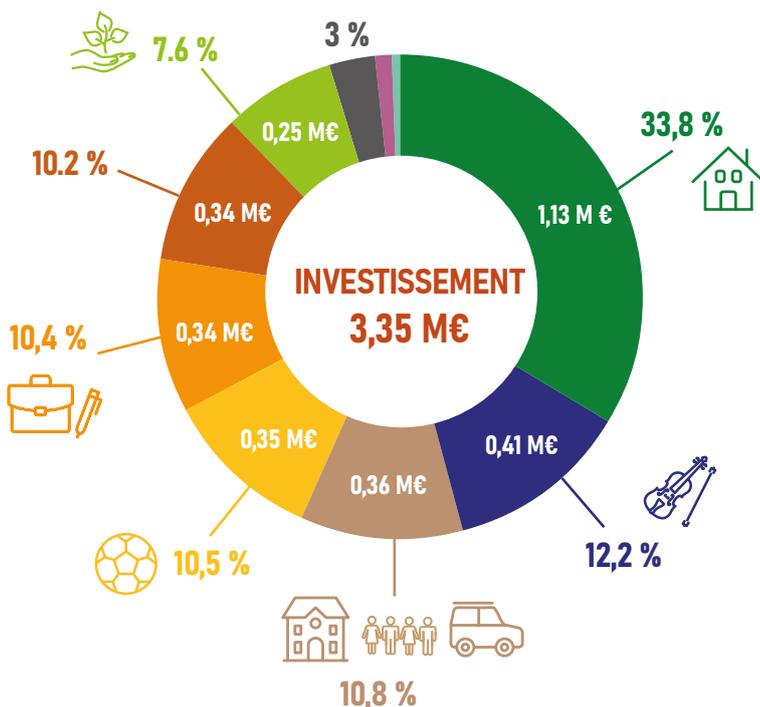


Cadre de vie et environnement

1,05 M€

- Végétalisation des cours d'école Moucherotte **265 000 €**
- Logements sociaux **250 000 €**
- Énergie **190 000 €**
(ventilation, leds, fin d'investissement du plan lumière...)
- Nouveaux squares **80 000 €**
- Budget participatif **80 000 €**
- Végétalisation de l'espace public **60 000 €**
- Street art **15 000 €**

...



LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

- Aménagement et habitat **1,13 M€**
- Culture/Patrimoine historique **409 500 €**
- Services généraux **361 200 €**
- Sport et jeunesse **350 400 €**
- Éducation **347 900 €**
- Remboursement de la dette **343 000 €**
- Environnement **253 500 €**
- Sécurité/proximité **100 000 €**
- Famille/petite enfance **32 000 €**
- Action sociale/séniors **17 500 €**

GRAND ANGLE

5 Les grands projets engagés

> Études et projet d'aménagement

Cœur de Ville **525 000 €**

voir p.2 et 13



> Études et préparations du projet de rénovation de la piscine **300 000 €**

La rénovation de la piscine intégrera entre autres :

- l'isolation des façades et de la toiture
- le déploiement de dispositifs / maîtrise de la consommation et qualité de l'eau
- l'amélioration de la qualité de l'air
- le renforcement de la structure bâtie
- l'installation de jeux d'extérieur
- une extension de 90m²

6 Fonctionnement

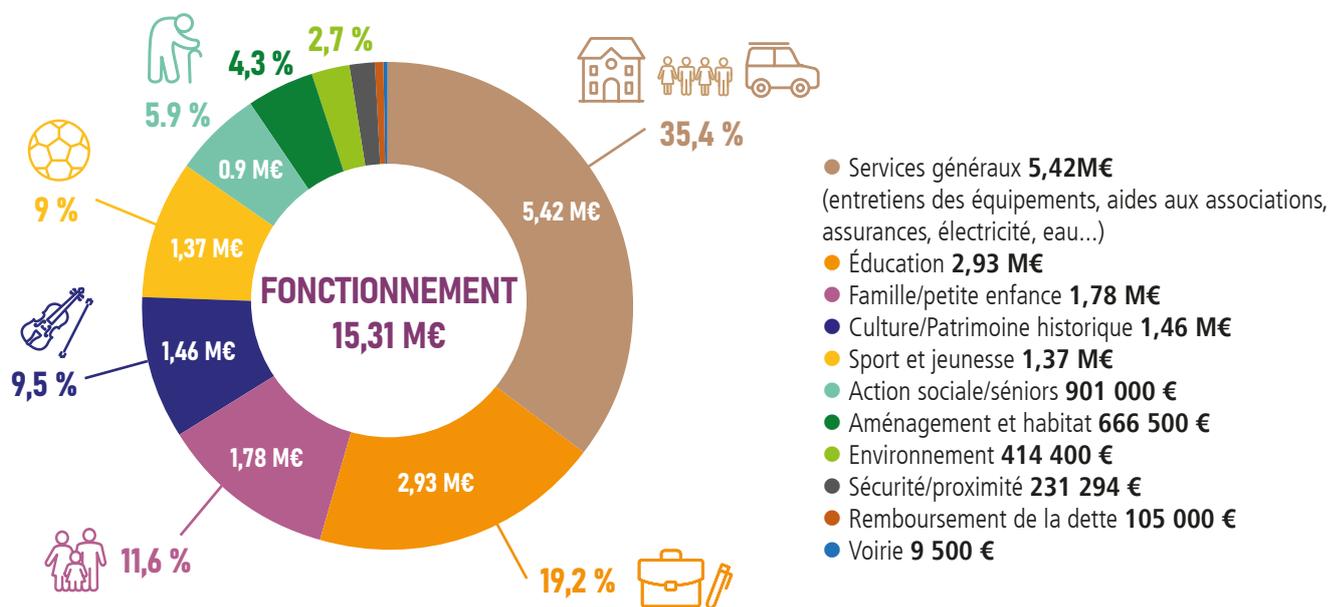
- > Malgré l'impact des mesures nationales et la hausse des prix, la commune limite **la progression des dépenses de fonctionnement à 1,94 %**.
- > **Aucun service à la population n'est supprimé.**
- > **Les subventions aux associations et l'aide à l'adhésion pour les familles sont maintenues.**
- > **La hausse des tarifs municipaux est limitée à l'inflation (2%).**

> Très peu de mesures nouvelles sont prévues.

80 000 euros sont toutefois votés pour :

- des **renforts** pour la bibliothèque et la ludothèque,
- des **moyens supplémentaires** pour L'ilyade qui fêtera ses 10 ans cette année,
- une **dotation complémentaire** pour les régimes indemnitaires des agents afin de s'aligner sur les pratiques des communes métropolitaines de même taille et l'évolution de la réglementation concernant la police municipale.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT



8 Des dépenses et des recettes

Recettes de fonctionnement

16,195 M€

impôts,
dotations,
subventions,
produits des services,
...

Dépenses réelles de fonctionnement

(hors charges financières)

15,210 M€

achats,
salaires,
fluides, charges,
prestations de service
...



9 Conserver un bon niveau d'épargne

Épargne de gestion 985 000 €

Remboursement du capital de la dette 343 000 €

Épargne nette prévisionnelle 642 000 €

Grâce aux efforts de gestion, l'augmentation prévue des dépenses de fonctionnement est inférieure à celle des recettes. Cela permet d'envisager une augmentation de l'épargne.

L'épargne disponible permet, elle, de dégager un autofinancement pour de nouveaux investissements.

10 Une dette qui diminue

Seyssinet-Pariset continue d'investir tout en réduisant sa dette depuis 2021.

La dette pour 2025 est de 5,6 M€. Elle était de 6,5 M€ en 2021. Celle-ci est inférieure à la moyenne des communes de la même strate (816 € par habitants en 2022). Elle passe de 513 € par habitant en 2022 à 470 € par habitant cette année.

Cette stratégie financière a été engagée en 2021, afin de retrouver une capacité d'emprunt satisfaisante pour les deux investissements majeurs à venir, que sont la rénovation de la piscine et le projet Cœur de Ville.

11 Loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain

Le soutien à la construction de logements sociaux - pour laquelle la commune est carencée avec **seulement 13,9 %** - permet d'envisager **une pénalité à 0 € en 2025 par rapport aux obligations de la Loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain**. En 2021, la pénalité payée était de 445 000€.

12 Contribution à la résorption du budget de l'État

La contribution de la commune à la résorption des déficits de l'État est à prendre en compte. **La hausse des cotisations patronales au régime des retraites des agents et la diminution de certaines aides sont évaluées, pour le moment, à près de 238 000 €,** soit presque 3 points de pression fiscale que la commune a souhaité éviter.

Info de dernière minute :

Suite à la loi de finances votée le 6 février, il est à noter que notre commune sera appelée à contribuer à hauteur de 42 000 € supplémentaires.